

Inscription à Patente Genève

Contrat d'inscription aux cours Patente Genève – 226^e session SOIR

Ce contrat porte sur le suivi des cours préparatoires à l'examen du diplôme cantonal de capacité de cafetier, restaurateur et hôtelier de Genève, tel que défini par le plan d'étude de la Commission des examens. Seul le candidat est responsable de son inscription : (voir les exigences du PCTN), du paiement des frais d'examen, ainsi que de sa présence aux examens. Pour en savoir plus, cliquer sur :

[Plan d'étude 2022](#)

Les cours sur 11 semaines ont lieu dans la salle de conférence de l'Hôtel « Calvy » – 5, ruelle du Midi 1207 Genève, lundi au vendredi de 18:00 à 21:30, du lundi 6 février au vendredi 28 avril 2023, (sauf vacances du 10 au 14 avril). La date de votre examen du [\(PCTN\)](#) vous sera communiquée trois semaines avant. Vous devez vous inscrire à l'examen en candidat libre auprès de l'[\(IFAGE\)](#) 19, place des Augustins 1205 Genève, la date du début et fin des inscriptions n'est pas encore fixée. Les personnes possédant des certificats ou diplômes reconnus, doivent demander et déposer une dispense auprès de l'Ifage.

Aucun prérequis n'est demandé pour l'inscription aux formations PG, par contre une assiduité aux cours, une maîtrise de la lecture du français sont nécessaires vu les exigences de l'examen fait sur ordinateur.

Si vous travaillez et payez vos impôts à Genève vous avez droit, sous certaines conditions financières, au chèque annuel de formation d'une valeur de CHF 750.- Votre demande doit leur parvenir 10 jours avant le début de la formation. Pour les conditions et demandes d'obtention, veuillez consulter leur site :

www.ge.ch/caf

**La formation du soir au prix de CHF 2'950.-
(ou CHF 2'200.- + le chèque annuel de formation)**

L'écolage doit être acquitté à l'adresse : Banque Migros Genève – BIC/SWIFT : MIGRCHZZXXX – IBAN : CH14 0840 1000 0672 5317 2 – **Bénéficiaire : « Formations Vergères Sàrl. ».**

Une classe de PG comporte 15 participants maximum d'où un paiement d'avance de Fs 500.- non remboursable permettant d'attester de votre inscription définitive aux cours de Patente Genève. Le solde de l'écolage doit être acquitté une semaine avant le début de la formation. Après cette date, en cas d'empêchement, abandons, absences aux cours ou toute autre force majeure, l'écolage reste dû sans contrepartie.

Complétez les informations ci-dessous, puis envoyez-nous ce contrat dûment daté et signé avec la copie de votre pièce d'identité.

Pour plus d'informations contactez M. **Yvan Vergères** au **022/736.23.56**, direction@patente-geneve.ch

Coordonnées personnelles :

Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____ Téléphone : _____
Adresse postale : _____
Code postal / ville : _____
Adresse mail : _____
Comment connaissez-vous Patente Genève : _____

Lieu

Date..... Signature :